



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°36

---

Réunion du : **mardi 05 avril 2022**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

\*\*\*\*\*

Les matches non joués le 09 avril pour cause de terrains impraticables, installations indisponibles ou autres motifs, seront automatiquement reportés au week-end des 16 et 17 avril 2022 sauf si l'une des équipes a déjà un match de championnat en retard à jouer à cette date ou un match de coupe de Paris I.D.F.

#### **CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI**

##### **23451036 : BUTTE AUX CAILLES FC 1 / APSAP EMILE ROUX 2 du 02/04/2022 reporté au 16/04/2022 (R2/B)**

Reprise de dossier.

Courriel du club de l'APSAP EMILE ROUX indiquant que l'équipe à deux matchs en date du 16/04/2022. Courriel du club de BUTTE AUX CAILLES demandant de décaler la rencontre au 21/05/2022 car des joueurs ne pourront être présents en raison du weekend de Pâques.

La Commission maintient la rencontre au 16/04/2022 et rappelle au club de l'APSAP EMILE ROUX que les compétitions de Ligue sont prioritaires sur les compétitions de District.

La Commission rappelle également au club de BUTTE AUX CAILLES que le 16/04/2022 est une date inscrite au calendrier général et des matchs peuvent donc se jouer à cette date.

Copie de la présente décision transmise au District du Val-de-Marne.

##### **600969 – AEROPORT DE PARIS AS (R3/A)**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe suite à 3 forfaits.

#### **CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN**

##### **615829 – BPCE AS (R2)**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe suite à 3 forfaits.

**23479483 : IBM PARIS 1 / FINANCES 15 1 du 28/05/2022 (R1)**

Courriel du club d'IBM PARIS 1 demandant d'avancer la rencontre au 23/04/2022.  
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FINANCES 15.

**23799099 : AS SALARIES BARBIER 1 / TOUR EIFFEL 1 du 09/04/2022 (R2)**

Courriel du club de TOUR EIFFEL, accompagné d'une attestation de l'employeur, demandant le report de la rencontre.  
La Commission reporte cette rencontre au 16/04/2022.

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

1<sup>er</sup> rappel :

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23760714 : ACHERES SOLEILS DES ILES 81 / METRO FOOTBALL US 3 du 26/03/2022

23773952 : SERVICE 1<sup>er</sup> MINISTRE 1 / ATSCAF PARIS 2 du 26/03/2022